# *FORMULAIRE D'APPEL D'OFFRES POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES*

Référence de la publication : < Référence de la publication >

Titre du contrat : < Titre du contrat >

**<Lieu et date>**

**A : CIHEAM Bari - Institut Agronomique Méditerranéen de Bari - Via Ceglie 9 70010 Valenzano (BA) - Italie**

**[Comment remplir ce formulaire de soumission d'offre**

Les offres présentées par des **consortiums** (c'est-à-dire soit un groupement permanent légalement constitué, soit un groupement constitué de manière informelle pour une procédure d'appel d'offres spécifique) doivent suivre les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. En cas de consortium, la déclaration du soumissionnaire doit être présentée par le chef de file et par tous les membres du consortium.

Si les instructions aux soumissionnaires (voir point 10) stipulent que l'offre doit être soumise par la poste ou par courrier ou remise en main propre (**soumission sur papier**), les pièces jointes à ce formulaire de soumission (c'est-à-dire déclarations, déclarations, preuves) peuvent être en original ou en copie. Pour des raisons économiques et écologiques, il est recommandé d'utiliser des dossiers papier et d'éviter les chemises ou séparateurs en plastique. Il est également recommandé d'utiliser l'impression recto-verso autant que possible.

Si les instructions aux soumissionnaires (voir point 10) stipulent que l'offre doit être soumise via **eSubmission** : les déclarations et les déclarations doivent être signées, numérisées et téléchargées dans eSubmission. Voir les instructions ci-dessous.

Les documents originaux qui n'ont pas été présentés doivent être conservés par le soumissionnaire. Sur demande, ces documents originaux doivent être envoyés au pouvoir adjudicateur.

**Supprimez cette section surlignée en jaune après avoir suivi toutes les instructions.]**

**Un formulaire signé** doit être fourni (pour chaque lot, si la procédure d'appel d'offres est divisée en lots), ainsi que le nombre d'exemplaires spécifié dans les instructions aux soumissionnaires**.** Le formulaire doit comporter une déclaration signée et rédigée dans le format annexé par chaque entité juridique soumettant cette offre. Toute documentation supplémentaire (brochure, lettre, etc.) envoyée avec le formulaire ne sera pas prise en considération. Les offres présentées par un consortium (c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un groupement permanent et légalement constitué ou d'un groupement constitué de manière informelle pour une procédure d'appel d'offres spécifique) doivent suivre les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les pièces jointes à ce formulaire de soumission (c'est-à-dire les déclarations, les déclarations, les preuves) peuvent être en original ou en copie. Si des copies sont présentées, les originaux doivent être envoyés au pouvoir adjudicateur sur demande. Pour des raisons économiques et écologiques, nous vous recommandons vivement de soumettre vos dossiers sur des matériaux à base de papier (pas de chemise ou de séparateur en plastique). Nous vous suggérons également d'utiliser autant que possible des impressions recto-verso.

Entités fournissant des capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché particulier, faire appel aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il entretient avec celles-ci. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché en produisant avec les documents d'appel d'offres un engagement de ces entités à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité que l'opérateur économique qui s'en prévaut et doivent se conformer aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique s'appuie sur elles. **Aux fins du présent appel d'offres, les données relatives à cette entité tierce pour le critère de sélection pertinent doivent être incluses dans un document distinct**. La preuve de la capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut se prévaloir des capacités d'autres entités que si celles-ci accompliront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités dont la capacité se fonde sur l'opérateur économique deviennent solidairement responsables de l'exécution du marché.

**1 SOUMIS PAR**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)** | **Nationalité[[1]](#footnote-1)** |
| **Chef[[2]](#footnote-2)** |  |  |
| **Membre** |  |  |
| **Etc...** |  |  |

**2 PERSONNE DE CONTACT (pour cet appel d'offres)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** |  |
| **Adresse** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Fax** |  |
| **Courriel** |  |

**3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**Veuillez compléter le tableau suivant de la capacité financière en remplissant les espaces et en mettant une coche dans les cases. Toute clarification ou explication jugée nécessaire peut également être fournie.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Données financières**  *Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection fixés dans l’avis de marché de fourniture* | | **Dernier année (en EUR)** | **Année en cours**  **(en EUR)** |
| Passifs courants[[3]](#footnote-3) | |  | / |
| Indiquer les données du bilan financier | |  |  |
|  | | | |
| Acceptez-vous d’être payé par virement bancaire en EUR? (les frais de change seront à la charge de CIHEAM Bari) |  OUI   NON | | |
| Acceptez-vous d’être payés par virement bancaire ? |  OUI   NON | | |

**4 CAPACITÉ PROFESSIONNELLE**Veuillez compléter le tableau ci-dessous relatif à la capacité professionnelle de l’entreprise en remplissant les champs et en cochant les cases appropriées.

|  |  |
| --- | --- |
| **Capacité professionnelle** |  |
| Indiquez le pays de votre enregistrement légal. | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**5 CAPACITÉ TECHNIQUE**Veuillez compléter le tableau ci-dessous relatif à la capacité technique de l’entreprise en remplissant les champs et en cochant les cases appropriées.

|  |  |
| --- | --- |
| **Capacité Technique** |  |
| Êtes-vous en mesure d’effectuer la livraison à Dolisie, République du Congo |  OUI   NON |

**6 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE**

**Dans le cadre de leur offre, chaque entité juridique identifiée au point 1 du présent formulaire, y compris chaque membre du consortium, ainsi que chaque entité fournissant des capacités et chaque sous-traitant, doit soumettre une déclaration signée sur l'écran selon ce format, accompagnée de la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection**

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché susmentionné,

Nous, soussignés, déclarons par la présente que :

**1** Nous avons examiné et acceptons intégralement le contenu du dossier d'appel d'offres n° <……………………………….> du <date>. Par la présente, nous en acceptons toutes les dispositions, sans réserve ni restriction.

**2** Nous vous proposons de livrer, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et aux conditions et délais prévus, sans réserve ni restriction :

**<**………………………**>**

**3** Le prix de notre offre **Excluant** pièces de rechange et consommables, le cas échéant (à l'exclusion des remises décrites au point 4) est: **<**………………………**>**

**4** Cet appel d'offres est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

**5** Notre entreprise/société a/ont la nationalité suivante : **<**..............................................................................**>**

**6** Nous nous engageons, le cas échéant, à fournir la preuve habituelle en vertu de la loi du pays dans lequel nous sommes effectivement établis que nous ne tombons dans aucune des situations d'exclusion. La date figurant sur les preuves ou documents fournis ne sera pas antérieure de 1 an à la date de soumission de l'offre et, en outre, nous fournirons une déclaration selon laquelle notre situation n'a pas changé au cours de la période écoulée depuis l'établissement des preuves en question.

Nous nous engageons également, le cas échéant, à fournir la preuve de la capacité financière et économique et de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection du présent appel d'offres spécifiés dans les informations complémentaires relatives à l'avis de marché.

**7** Nous nous engageons à respecter les clauses éthiques de l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, à ne pas avoir de conflit d'intérêts ou de relation équivalente susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à la procédure d'appel d'offres au moment de la soumission de ce formulaire.

Nous confirmons que nous, y compris tous les membres du consortium, le cas échéant, et les sous-traitants ne figurent pas sur les listes des mesures restrictives de l'UE ([www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)) et nous comprenons que notre offre peut être rejetée, s'il est prouvé le contraire.

**8** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement dans les circonstances ci-dessus à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons et acceptons également pleinement que toute information inexacte ou incomplète délibérément fournie dans le cadre de cet appel d'offres peut entraîner notre exclusion de ce contrat et d'autres contrats financés par l'UE/FED.

**9** Nous notons que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cet appel d'offres et qu'il se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Dans ce cas, elle n'encourra aucune responsabilité à notre égard.

**10** Nous reconnaissons et acceptons pleinement que si les personnes mentionnées ci-dessus participent malgré le fait qu'elles se trouvent dans l'une des situations énumérées à la section 2.6.10.1.1. du guide pratique ou, si les déclarations ou informations fournies s'avèrent fausses, elles peuvent être sous l'abri d'un rejet de cette procédure et de sanctions administratives sous forme d'exclusion et des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché attribué et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission conformément au règlement financier en vigueur.

**11** Nous sommes conscients que, dans le but de sauvegarder les intérêts financiers de l'UE, nos données personnelles peuvent être transférées à des services d'audit interne, au système de détection précoce et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, au panel d'irrégularités financières, à l'Office européen de lutte antifraude ou au Parquet européen.

Bien à vous

Nom et prénom : <...........................................................................>

Dûment autorisé à signer le présent appel d'offres au nom de :

**<**................................................................................................**>**

Lieu et date : <...................................................................................>

Cachet de l'entreprise/de l'entreprise :

Cet appel d'offres comprend les annexes suivantes :

<Liste numérotée des annexes avec titres>

**Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection**

Le soussigné [*insérer le nom du signataire du présent formulaire*], représentant :

|  |  |
| --- | --- |
| (*uniquement pour les personnes physiques*) lui-même | (*uniquement pour les personnes* morales) la personne morale suivante : |
| Numéro de carte d'identité ou de passeport :  (« la personne ») | Nom officiel complet :  Forme juridique officielle :  Numéro d'enregistrement légal **:**  Adresse officielle complète :  Numéro d'immatriculation à la TVA :  (« la personne ») |

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion si la même déclaration a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur, à condition que la situation n'ait pas changé et que le temps écoulé depuis la date d'émission de la déclaration n'excède pas un an.

Dans ce cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration sur les critères d'exclusion pour une procédure antérieure et confirme qu'il n'y a pas eu de changement dans sa situation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de la déclaration** | **Référence complète à la procédure précédente** |
|  |  |

I – Situations d'exclusion concernant la personne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. déclare que la personne se trouve dans l'une des situations suivantes : | OUI | NON |
| 1. elle est en faillite, fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses actifs sont administrés par un liquidateur ou par une juridiction, elle est en concordat, ses activités commerciales sont suspendues ou elle se trouve dans une situation analogue découlant d'une procédure similaire prévue par le droit de l'Union ou le droit national ; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne manque à ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément à la loi applicable ; |  |  |
| 1. il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a commis une faute professionnelle grave en ayant enfreint les lois ou règlements applicables ou les normes déontologiques de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant eu un comportement fautif ayant une incidence sur sa crédibilité professionnelle lorsque ce comportement dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris, en particulier, l'un des éléments suivants : |  | |
| i) de faire de manière frauduleuse ou par négligence des informations erronées nécessaires à la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou du respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou d'un accord ; |  |  |
| ii) conclure un accord avec d'autres personnes dans le but de fausser la concurrence ; |  |  |
| (iii) la violation des droits de propriété intellectuelle ; |  |  |
| iv) tenter d'influencer le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'attribution ; |  |  |
| v) tenter d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui conférer des avantages indus dans le cadre de la procédure d'attribution***;*** |  |  |
| 1. Il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des actes suivants : |  | |
| i) la fraude; |  |  |
| ii) la corruption; |  |  |
| iii) les comportements liés à une organisation criminelle; |  |  |
| iv) le blanchiment de capitaux ou le  financement du terrorisme; |  |  |
| v) les infractions terroristes ou les infractions liées à des activités terroristes ainsi que l'incitation, l'aide, l'encouragement ou la tentative de commettre de telles infractions; |  |  |
| vi) le travail des enfants ou d'autres infractions relatives à la traite des êtres humains; |  |  |
| 1. elle a fait apparaître des manquements significatifs dans le respect des obligations principales dans l'exécution d'un marché ou d'un accord financé par le budget de l'Union, qui ont conduit à sa résiliation anticipée ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres sanctions contractuelles, ou qui ont été découvertes à la suite de vérifications, d'audits ou d'enquêtes par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes ; |  |  |
| 1. il a été établi, par un jugement définitif ou une décision administrative définitive, que la personne a commis une irrégularité au sens de l'article 1er, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil ; |  |  |
| 1. Il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a créé une entité relevant d'une autre juridiction dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou autres obligations juridiques dans la juridiction de son siège social, de son administration centrale ou de son principal établissement. |  |  |
| 1. (*uniquement pour les personnes morales*), il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée avec l'intention prévue au point g). |  |  |
| 1. Déclare que, dans les situations visées aux points 1) c) à 1) h) ci-dessus, en l'absence d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive, la personne est[[4]](#footnote-4) : | OUI | NON |
| 1. sous réserve de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes effectués par le Parquet européen, la Cour des comptes ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, vérification ou vérification effectuée sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un bureau européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE ; |  |  |
| 1. faire l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives qui peuvent inclure des mesures disciplinaires prises par l'organe de contrôle compétent chargé de vérifier l'application des normes de déontologie ; |  |  |
| 1. sous réserve des faits mentionnés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE ; |  |  |
| 1. sous réserve des informations transmises par les États membres qui exécutent les fonds de l'Union ; |  |  |
| 1. sous réserve des décisions de la Commission relatives à l'infraction au droit de la concurrence de l'Union ou d'une autorité nationale compétente relative à l'infraction au droit de l'Union ou au droit national de la concurrence ; |  |  |
| 1. informé, par tout moyen, qu'il fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) : soit parce qu'il a eu la possibilité de présenter des observations sur des faits le concernant de la part de l'OLAF, soit parce qu'il a fait l'objet de contrôles sur place de la part de l'OLAF dans le cadre d'une enquête, soit parce qu'il a été informé de l'ouverture, la clôture ou de toute circonstance liée à une enquête de l'OLAF la concernant. |  |  |

II – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur la personne morale et les bénéficiaires effectifs

***Non applicable aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare qu'il s'agit d'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée, ou qui dispose d'un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de la personne morale susmentionnée (cela comprend par exemple les administrateurs de sociétés, les membres des organes de direction ou de surveillance, et les cas où une personne physique ou morale détient la majorité des actions), ou un bénéficiaire effectif de la personne [tel que visé au point 6 de l'article 3 de la directive (UE) n° 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes : | OUI | NON | N/A |
| Situation (1)(c) ci-dessus (faute professionnelle grave) |  |  |  |
| Situation (1)(d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale) |  |  |  |
| Situation (1)(e) ci-dessus (déficiences significatives dans l'exécution d'un contrat) |  |  |  |
| Situation (1)(f) ci-dessus (irrégularité) |  |  |  |
| Situation (1)(g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de contourner les obligations légales) |  |  |  |
| Situation (1)(h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de contourner les obligations légales) |  |  |  |

III – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales assumant une responsabilité illimitée pour les dettes de la personne morale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare qu'une personne physique ou morale qui assume une responsabilité illimitée pour les dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes [Dans l'***affirmative, veuillez indiquer en annexe à la présente déclaration dans quelle situation et le(s) nom(s) de la ou des personne(s) concernée(s) avec une brève explication***] : | OUI | NON | N/A |
| Situation (a) ci-dessus (faillite) |  |  |  |
| Situation b) ci-dessus (manquement au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale) |  |  |  |

IV – Autres motifs de rejet de cette procédure

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. Déclare que l'intéressé susmentionné : | OUI | NON |
| A déjà participé à la préparation des documents de marché utilisés dans le cadre de la présente procédure d'attribution, ce qui a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, y compris une distorsion de la concurrence à laquelle il ne peut être remédié autrement. |  |  |

V – Mesures correctives

Si la personne déclare l'une des situations d'exclusion énumérées ci-dessus, elle peut indiquer les mesures correctives qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures techniques, organisationnelles et de personnel visant à éviter que cela ne se reproduise, de l'indemnisation des dommages ou du paiement d'amendes ou d'éventuels impôts ou cotisations de sécurité sociale. Les pièces justificatives pertinentes qui illustrent les mesures correctives prises doivent être fournies en annexe à la présente déclaration. Cela ne s'applique pas aux situations visées au point 1) d) de la présente déclaration.

VI – Preuves sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques ou morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui ont des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes morales et physiques au sein de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que la preuve appropriée qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées au point 1 c) à f).

Il doit également fournir les éléments suivants concernant la personne elle-même et les personnes physiques ou morales en la qualité desquelles elle entend s'appuyer, ou un sous-traitant et concernant les personnes physiques ou morales qui assument une responsabilité illimitée pour les dettes de la personne :

Pour les situations décrites aux points 1) a), c), d), f), g) et h) ci-dessus, la production d'un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent récemment délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne attestant que ces conditions sont remplies.

Dans la situation décrite au point 1) a) et b), la production de certificats récents délivrés par les autorités compétentes du pays d'établissement. Ces documents doivent fournir des justificatifs couvrant tous les impôts et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris par exemple, la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les cotisations de sécurité sociale. Lorsque l'un des documents décrits ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un ordre professionnel qualifié dans son pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de présenter les preuves si elles ont déjà été soumises dans le cadre d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur. Les documents doivent avoir été délivrés au plus tard un an avant la date de leur demande par le pouvoir adjudicateur et doivent être encore valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les justificatifs d'une procédure antérieure et confirme qu'il n'y a pas eu de changement dans sa situation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Document** | **Référence complète à la procédure précédente** |
| *Insérez autant de lignes que nécessaire.* |  |

La personne n'est pas tenue de présenter les preuves si elles peuvent être consultées gratuitement dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse Internet suivante de la base de données/données d'identification permet d'accéder aux preuves requises.

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse Internet de la base de données | Données d'identification du document |
| *Insérez autant de lignes que nécessaire.* |  |

VII – Critères de sélection

**Critères de sélection applicables à tous les membres du consortium/sous-traitants/entités fournissant des capacités**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. déclare que la personne susmentionnée remplit les critères de sélection qui lui sont applicables individuellement tels qu'ils sont prévus dans le dossier d'appel d'offres : | OUI | NON | N/A |
| 1. Il a la capacité juridique et réglementaire d'exercer l'activité professionnelle nécessaire à l'exécution du marché; |  |  |  |
| 1. Il remplit les critères économiques et financiers applicables; |  |  |  |
| 1. Il remplit les critères techniques applicables. |  |  |  |
| 1. Il remplit les critères professionnels applicables. |  |  |  |
| 1. n'est pas soumis à des conflits d'intérêts susceptibles d'affecter négativement l'exécution du contrat. |  |  |  |

VIII – Preuves de la sélection

Le signataire déclare que la personne susmentionnée est en mesure de fournir les pièces justificatives nécessaires énumérées dans les sections pertinentes du dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas disponibles par voie électronique sur demande et sans délai.

Lorsqu'il n'est pas nécessaire de fournir la preuve avec la demande de participation/d'offre, la personne est invitée à préparer à l'avance les documents relatifs à la preuve, étant donné que le pouvoir adjudicateur peut demander à les fournir dans un bref délai.

La personne n'est pas tenue de présenter les preuves si elles ont déjà été présentées dans le cadre d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur. Les documents doivent avoir été délivrés au plus tard un an avant la date de leur demande par le pouvoir adjudicateur et doivent être encore valables à cette date.

IX - Déclaration sur l'honneur de la créance constatée à l'égard de l'Union

La personne, en tant que soumissionnaire unique/chef de file en cas de consortium, soumettant une demande de participation/soumission pour la procédure ci-dessus, déclare que :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| le soumissionnaire | OUI | NON |
| n'a pas de dette établie envers l'Union. |  |  |

***La personne susmentionnée doit informer immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement dans les situations déclarées.***

***La personne susmentionnée peut faire l'objet d'un rejet de cette procédure et de sanctions administratives (exclusion ou sanction pécuniaire) si l'une des déclarations ou informations fournies comme condition de participation à cette procédure s'avère fausse.***

Nom complet Date Signature

1. Pays dans lequel l'entité juridique est enregistrée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ajoutez/supprimez des lignes supplémentaires pour les membres, le cas échéant. Il convient de noter qu'une entité ou un sous-traitant n'est pas considéré comme un membre aux fins de la présente procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les données relatives aux entités fournisseuses/sous-traitants en matière de capacité ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle, mais sur un document distinct. Si cette offre est soumise par un soumissionnaire individuel, le nom du soumissionnaire doit être indiqué comme « **leader** » (et toutes les autres lignes doivent être supprimées). [↑](#footnote-ref-2)
3. Les dettes ou obligations d’une entreprise qui sont exigibles dans un délai d’un an. Les passifs courants figurent au bilan de l’entreprise et incluent la dette à court terme, les dettes fournisseurs, les charges à payer et autres dettes. [↑](#footnote-ref-3)
4. La déclaration visée au point 2° est volontaire et ne peut avoir d'effet juridique faisant grief à l'opérateur économique que lorsque les conditions de l'article 141, paragraphe 1, point a), du RF ne sont pas remplies. [↑](#footnote-ref-4)